

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-sept mars à partir de vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Maire**.

Etaient présents :

BRANDMEYER Paul, COLLET Claudine, DEBESSAT Véronique, DELBE Teddy, DORE Nadia, EL OMARI Abdulhak, GALLOIS Nadine, GEORGES Rémy, GUTH Michel, KONGS Olivier, LAHEURTE Hervé, LANA Cécile, LARDIN Francis, LEMOINE Michaël, MANGEOT Catherine, MARTET Olivier, MAUSOLEO Corinne, PETITDEMANGE Monique, PILLER Christian, VAUTRIN Frédéric.

Avaient donné procuration :

Monsieur Xavier DUCRET avait donné procuration à Monsieur Olivier MARTET, Madame Jacqueline GENAY avait donné procuration à Madame Monique PETITDEMANGE, Madame Evelyne SASSETTI avait donné procuration à Monsieur Hervé LAHEURTE, Monsieur William SAUVANET-ARCHENT avait donné procuration à Madame Nadia DORE, Madame Laetitia SCHLEGEL avait donné procuration à Monsieur Frédéric VAUTRIN.

Était absent :

Monsieur Marc MEYER.

Secrétaire : Monsieur MARTET désigne Madame Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet ensuite à l'approbation des membres du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du lundi 6 mars 2023.

Le compte rendu est approuvé à 23 voix pour et 3 abstentions.

01. Finances – Tableau d'indemnités des élus 2022

Depuis la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, les communes doivent établir chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Monsieur le Maire présente l'état joint en annexe et indique que ce document sera désormais communiqué chaque année lors du vote des budgets primitifs.

Monsieur le Maire précise que la commune fait partie des collectivités où les indemnités des élus sont très raisonnables. Monsieur le Maire rappelle également le choix qui a été fait de ne pas recréer un poste de conseiller délégué à la démission de Madame Sarah CONCHERI afin de ne pas augmenter la charge sur la collectivité.

Après explication, les membres du Conseil Municipal prennent acte du tableau des indemnités des élus pour l'année 2022.

02. Finances – Budgets prévisionnels 2023

Monsieur le Maire présente les propositions nouvelles en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement des budgets primitifs 2023 pour les budgets COMMUNE et POLE JEUNESSE.

Monsieur Hervé LAHEURTE commence la présentation du budget de fonctionnement pour le budget principal en dépenses et en recettes.

Monsieur LAHEURTE présente ensuite les dépenses et recettes d'investissement du budget de la commune. S'agissant des projets d'investissement présentés pour l'année :

- 4 000 euros pour l'équipement en ENI des classes,
- 250 000 euros pour la rue du Rendez-Vous,
- 30 000 euros pour l'isolation de l'école Jean Jaurès,
- 20 000 euros pour le changement chaudière de la poste,
- 9 000 euros pour l'achat de cavarnes qui seront réévalués en fonction des devis,
- 90 000 euros pour l'achat du bâtiment rue de la filature.

Monsieur LAHEURTE présente ensuite le budget prévisionnel du pôle jeunesse en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Après explication, les membres du Conseil Municipal adoptent les budgets prévisionnels 2023 à 23 voix pour et 3 abstentions.

03. Fiscalité – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021)

La Commune de Blainville-sur-l'Eau est sous-compensée ; elle bénéficiera désormais d'un coefficient correcteur de 1.476462.

Monsieur LAHEURTE indique tout d'abord que les bases d'imposition ont été réévaluées de 7,1% au niveau national. La commission finances s'est penché sur la question au vu des besoins de la commune notamment au regard des augmentations des dépenses liées à l'augmentation du coût de l'énergie. La proposition de la commission afin de ne pas alourdir trop la charge vis-à-vis des habitants à 1,77% soit un quart du montant des hausses des bases. Monsieur LAHEURTE rappelle que la hausse liée à l'énergie représente plus de 250 000 euros supplémentaires pour l'année 2023.

Monsieur le Maire explique que cette augmentation permet de palier une augmentation plus conséquente à l'avenir et avoir une marche moins haute à franchir. Monsieur le Maire indique se tenir à maintenir les dépenses de fonctionnement dans cette limite de 1,77% également.

Après explication, les membres du Conseil Municipal adoptent les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023 à l'unanimité.

04. Ressources Humaines – Tableau des effectifs 2023

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le tableau des effectifs pour l'année 2023.

Monsieur LAHEURTE indique qu'il n'y a pas de modification substantielle. Monsieur le

Maire rappelle la difficulté RH pour la commune entre l'absentéisme, notamment au niveau administratif, et une charge de travail qui a été augmentée avec le nouveau service de délivrance des passeports et cartes d'identité et ce à effectif et volume horaire constants. Monsieur le Maire indique être très attentif à la charge de travail des agents et vouloir trouver des solutions durables.

Après explication, les membres du Conseil Municipal valident le tableau des effectifs à l'unanimité.

05. Finances – Virements de crédits entre section (M57)

La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

Dans le cadre du référentiel M57, comme pour les autres instructions, les virements de crédits sont possibles sur décision de l'exécutif à l'intérieur d'un même chapitre, unité de vote sauf cas particulier des articles spécialisés par l'assemblée délibérante. Ces virements ne sont réguliers que s'ils ont fait l'objet d'une décision expresse de l'exécutif. Cette décision est un acte soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat, chargé de leur contrôle. Le représentant de l'Etat contrôle en particulier le bon respect de la limite maximum des virements autorisés par l'assemblée délibérante, fixée au maximum à 7,5 % des dépenses réelles de la section. Ces virements ne peuvent conduire à abonder ou redéployer les crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces virements sont également transmis au comptable public, de manière à ce qu'il reste en mesure de procéder au contrôle de la disponibilité des crédits dans Hélios au niveau de chaque chapitre.

Au-delà du plafond fixé par l'assemblée délibérante jusqu'à 7,5 %, les virements de chapitre à chapitre nécessitent le vote par l'assemblée délibérante d'une décision modificative ou peuvent être prévus à l'occasion de l'adoption du budget supplémentaire.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'autoriser les virements entre section en application du cadre du référentiel M57 jusqu'à 7,5% des dépenses réelles de la section.

Monsieur le Maire précise qu'il s'engage en cas de modifications budgétaires à apporter, et même sans besoin de délibération, à faire une information en conseil municipal.

Après explication, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à effectuer des virements entre section en application du cadre du référentiel M57 jusqu'à 7,5% des dépenses réelles de la section.

06. Finances – Demande de subvention Département 54

Dans le cadre du dispositif appui aux territoires porté par le département de Meurthe-et-Moselle, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de financement pour le projet d'aménagement et de sécurisation de la rue du Rendez-Vous.

Le projet est de créer deux rétrécissements de chaussée avec alternat de circulation pour réduire la vitesse sur ce secteur, également la création de 9 places de stationnement, intégrer une zone 30 sur la totalité du quartier du Haut des Places et intégrer un cheminement doux pour les cycles sur la totalité de la montée de la rue.

Après explication de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de Meurthe-et-Moselle à l'unanimité.

07. EMEA – Demande de subvention CTS

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de l'autoriser à déposer une demande de subvention d'investissement auprès du Département de Meurthe-et-Moselle dans le cadre du dispositif des Contrats de territoires Solidaires. Cet investissement d'un montant de 3 535,04 euros HT consiste en l'achat de matériel de sonorisation et lumières pour les manifestations de l'EMEA. Il s'agit de l'achat d'enceintes, de micros et de passe-câbles pour être en autonomie sur les animations proposées par l'école.

Après explication de Madame Nadine GALLOIS, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département dans le cadre du dispositif CTS à l'unanimité.

08. Médiathèque – Demande de subvention CTS

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du Département de Meurthe-et-Moselle pour la participation au fonctionnement de la médiathèque au titre des Contrats de Territoires Solidaires.

Après explication de Madame Nadine GALLOIS, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le maire à déposer une demande de subvention auprès du Département 54 à l'unanimité. Monsieur le Maire souligne l'accompagnement important à la politique culturelle de la commune par le Département.

09. Sport – Label Régional des « communes et villes sportives Grand Est »

Le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) Grand Est met en valeur l'engagement important des communes dans le soutien qu'elles apportent à la pratique sportive au travers du label « communes et villes sportives ».

Ce label a pour objectif :

- de saluer l'engagement des élus et le travail des bénévoles
- d'encourager à poursuivre les politiques de développement et de promotion de l'activité physique et sportive (APS) des villes et des communes
- de rappeler l'attachement à la pratique des APS, facteur de lien social, de vitalité et de bonne hygiène de vie.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à présenter le dossier de candidature de la commune.

Monsieur Michaël LEMOINE indique que la commune dispose déjà du label « Terre de Jeux » et « Ville Active et Sportive », ce label régional vient soutenir et mettre en avant la politique sportive sur le territoire. Ce label facilite également l'obtention de subventions.

Après explication, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature auprès du CROS Grand Est en vue de l'obtention du label « communes et villes sportives Grand Est ».

10. Informations et questions diverses

➤ **Informations :**

- **Travaux du cimetière** : monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux du cimetière vont démarrer en juin. Des informations seront diffusées aux usagers car pendant les travaux qui consistent à retirer les cailloux, remettre un substrat, ensemençer et pendant toute cette phase jusqu'à la repousse, le cimetière ne

sera pas praticable. Conscient que cette période sera difficile pour ceux qui ont besoin de se recueillir régulièrement, Monsieur le Maire indique que c'est une étape nécessaire.

- **Projet de maraîchage** : le premier porteur de projet est parti ailleurs. La semaine dernière un second porteur qui semble très motivé. A ce stade, le maire ne souhaite pas en dire plus sur ce projet. Il précise juste que c'est un beau projet avec une partie pédagogique entre autre sur de nouvelles méthodes de culture naturelle.
- **Médecins** : perte de 3 médecins en 1 an. L'ARS a été alertée à plusieurs reprises, depuis grâce aux services de la sous-préfecture, l'ARS et la faculté de médecine de Nancy Brabois se sont réunis avec une dynamique qui est en train de se mettre en place. Une réunion va être organisée avec ARS et faculté de médecine, le secteur va passer en zone très défavorable ce qui signifie que les praticiens qui souhaiteront s'installer sur la commune auront une aide de 50%. Les locaux qui servaient au trésor public ont été bloqués et pourront accueillir du jour au lendemain un cabinet médical. La seconde partie pourra également être aménagée pour avoir un second cabinet voire même un troisième au vu de la surface. Le local dispose de 10 places de stationnement et d'une accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Les pharmacies qui ont alertées la commune sont également dans la boucle. Un médecin avait proposé de bloquer une demi-journée pour les renouvellements à condition que les patients puissent se déplacer. Le Maire a sollicité la Communauté de Communes et le PETR qui sont en train de travailler sur la mobilité des patients. Un article dans la presse va paraître très prochainement.
- **Installations sportives** : il va être proposé au prochain Conseil Communautaire de reprendre les installations d'intérêts communautaires qui ne relèvent pas des compétences communautaires c'est-à-dire pour Blainville le gymnase et le terrain de sport attenant. Gerbéviller touchait une indemnité différentielle de 15 000 euros car n'avait pas d'installations assurées par l'EPCI. Bayon doit reprendre également son gymnase pour lequel des études de réhabilitation sont en cours, mais également la gestion de leur dojo et de leur médiathèque. L'enjeu étant l'équité de traitement sur tout le territoire. A l'issue chaque conseil municipal sera amené à se prononcer sur l'opportunité ou non de faire. Monsieur le Maire précise que pour des raisons financières n'a plus les moyens de faire ni d'en rajouter. Il est temps de réagir notamment au regard du montant des travaux prévisionnels pour la réhabilitation du gymnase de Bayon. Un questionnaire va être envoyé aux associations pour faire un état des lieux sur les infrastructures sportives et un autre à destination des habitants sur la pratique du sport afin de recenser les besoins et identifier des orientations. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un engagement pris par la municipalité et qui sera une première étape au travail qui va être mis en place sur les deux communes de Blainville et Damelevières. Monsieur Christian PILLER pose la question du surcout de fonctionnement lié à la reprise du gymnase. Le Maire lui répond que celui-ci s'élève à 55 000 euros de fonctionnement annuel pour les deux communes. Les maires de Mont-sur-Meurthe, Barbonville, Charmois, Vigneulles ont été contacté pour leur proposer d'adhérer au projet sous forme de syndicat intercommunal. Le Conseil départemental participe également au fonctionnement de la structure car le collège l'utilise pour ses élèves.
- **Quartier du Haut des Places** : Monsieur le Maire déplore une ambiance négative sur ce quartier depuis quelques mois. Il en veut pour preuve la fréquentation du city stade sur lequel les plus jeunes ont beaucoup de mal à se rendre. A l'occasion des boucles du Haut des Places, les toiles tombantes des chapiteaux ont été lacérées pendant la première nuit et les toiles des toits la seconde nuit. De même, l'affichage public ne peut plus se faire car il est arraché systématiquement, les panneaux de signalisation sont détériorés, des signalements de conduites dangereuses parviennent régulièrement en mairie. La gendarmerie est informée et fait des rondes mais ne parvient pas à faire stopper ces dégradations et incivilités. Monsieur le Maire encourage à joindre la gendarmerie dès que l'on constate ce genre de faits.

- **Comité des fêtes** : procès qui s'est déroulé le 21 mars dernier suite à la plainte déposée pour abus de confiance par la mairie. L'instruction s'est déroulée pendant un an pendant lequel il n'était pas possible de communiquer sur ce dossier. Le procès s'est déroulé dans le cadre d'une procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité c'est-à-dire qu'au moment de l'instruction la personne soupçonnée a reconnu les faits. Sur autorisation du conseil municipal de se porter partie civile, le maire s'est rendu au tribunal accompagné par Evelyne SASSETTI, première adjointe. Monsieur le Maire regrette que la personne mise en cause n'ait pas été accompagnée par ses proches ou ses amis pour la soutenir. La mise en cause a été condamnée par la juridiction civile à un emprisonnement délictuel de 6 mois avec exécution provisoire avec un sursis probatoire de deux ans. Elle doit également se soumettre pendant cette période à des mesures de contrôle et de réparer tout ou partie en fonction de ses facultés contributives. La constitution de partie civile de la mairie a été reconnue comme recevable et que cette personne est entièrement responsable du préjudice subi par la commune. La prochaine étape est une convocation le 15 avril auprès du juge d'application des peines puis le 5 juin pour l'évaluation du préjudice. En parallèle reste la problématique de la liquidation de l'association qui a des dettes. Pour cela un administrateur ad hoc va être désigné qui sera en charge de la liquidation officielle de l'association et de recouvrer les dettes par tout moyen à sa disposition.

Monsieur le Maire conclut en indiquant qu'il est touché par la tournure de cette affaire, qu'il est également désolé pour tous les bénévoles désintéressés et qui ont donné du temps à cette association et de toutes les associations en général car cette situation ternit leur image.

➤ **Remerciements :**

Remerciements de Monsieur René DUCLOS à l'occasion des obsèques de son épouse.

➤ **Animations :**

- 12/04 : sortie intergénérationnelle au musée des sources d'Hercule à Deneuvre en partenariat avec les accueils périscolaires,
- 16/04: A vos baskets,
- 01/04 : nettoyage de printemps,
- 02/04 : Salon du Livre organisé par la médiathèque de 10h à 18h à la MFC,
- 08/04 : concert de printemps de l'école de musique à la MFC avec la batterie fanfare les Libellules à l'occasion de leur anniversaire,
- 09/04 : chasse aux œufs sur l'entre deux eaux,
- 14/04 : cérémonie citoyenne pour les jeunes majeurs.
- 06/05 : foire de printemps avec trois jours de fête foraine.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 05.

Fait à Blainville-sur-l'Eau, les jours et an susdits

Le Maire
Olivier MARTET

